



**connaissance patrimoniale des  
Réseaux d'eau potable et d'assainissement**

**---**

**Point de vue du  
Syndicat Départemental des Côtes d'Armor**



# LES STRUCTURES DE L'EAU EN FRANCE

## ➤ **Plus de 13 000 collectivités en charge de l'eau, Environ 17 000 pour l'assainissement collectif.**

- Communes isolées
- Syndicats de communes
- Communautés de communes
- Agglomérations
- Syndicats de production d'eau
- Syndicat départementaux (eau potable)

## ➤ **Exploitation**

- Eau : un peu moins de la moitié des collectivités en régie, les autres en affermage (DSP)
- Assainissement : environ 60% en régie et 40% en affermage

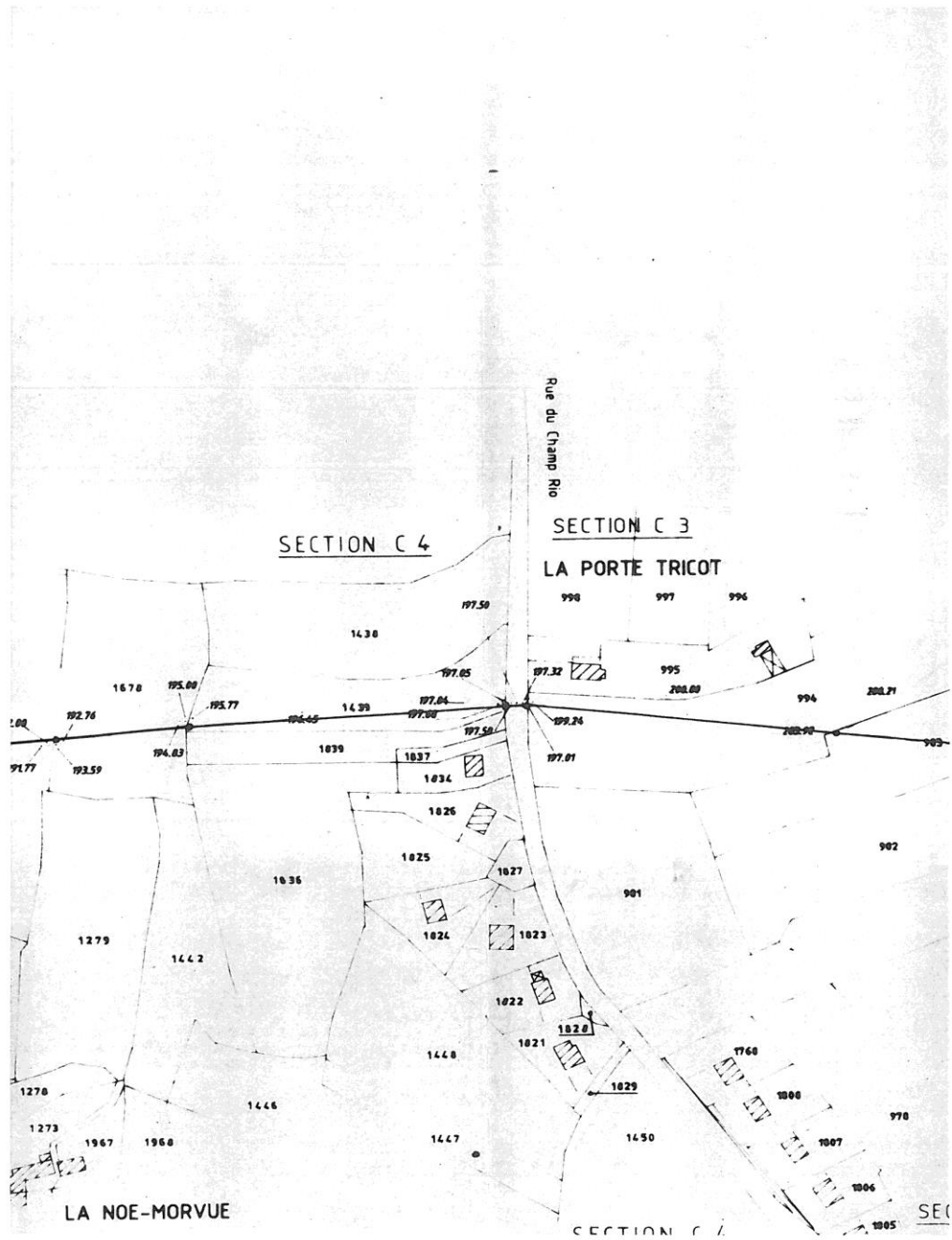
**Dans tous les cas, la collectivité reste propriétaire de son patrimoine.**

L'avenir de l'eau

# Etat des lieux

## ➤ Plans de récolement (historique)

- Peu précis pour la plupart des collectivités jusqu'à la fin des années 90.
- Parfois inexistants en ville où les réseaux sont très anciens.
- Utilisation jusqu'à une période très récente des plans cadastraux comme fonds de plan.



SECTION C 4

SECTION C 3

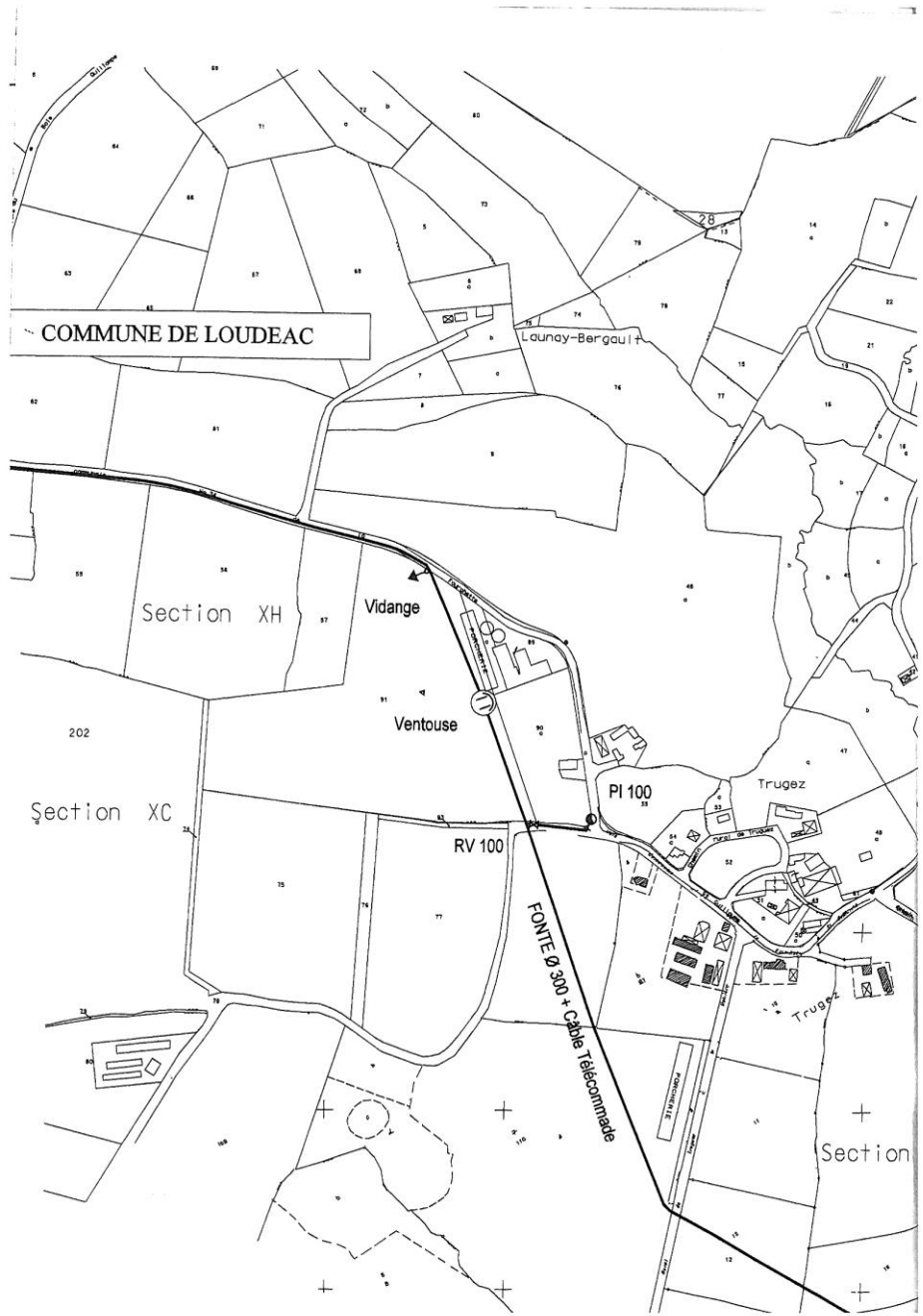
LA PORTE TRICOT

Rue du Champ Rio

LA NOE-MORVUE

SECTION C 2

SEC

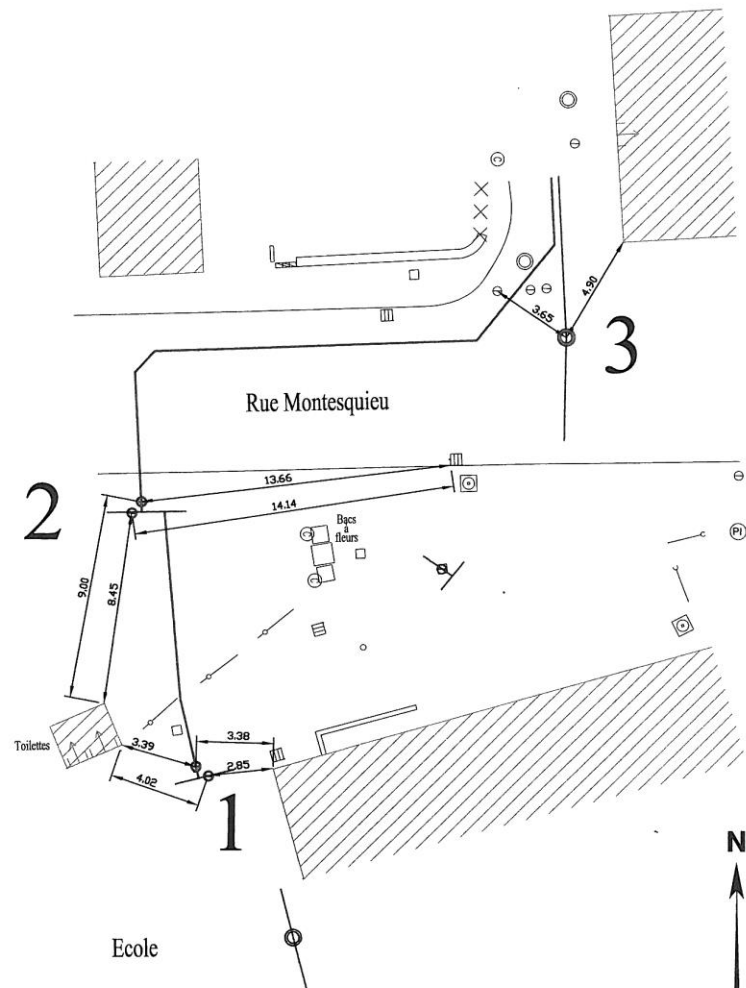


# Plans de récolement

## ➤ Les évolutions récentes :

- Généralisation de plans plus précis avec repérage et levé topographique de tous les ouvrages et points singuliers en zone urbaine.
- La classe de précision A n'est pas encore atteinte partout.

# Le Sépulcre



Légende:  
— Réseau existant  
- - - Nouveau réseau

Echelle: 1/200



# Connaissance du patrimoine

## ➤ Une évolution rapide en cours:

- Obligation réglementaire de connaissance patrimoniale:  
Décret du 28/01/2012 imposant un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau et d'assainissement comprenant un plan de réseau pour le 31/12/2013
- Développement rapide des SIG et des logiciels de modélisation de réseaux.
- Dans les nouveaux contrats de délégation de Service Public, obligation de création et de mise à jour de bases de données cartographiques et patrimoniales.

# Connaissance du patrimoine

## ➤ Ce qu'il reste à faire:

- Des prescriptions dans les cahiers des charges travaux permettant de respecter la classe A.
- Généraliser la mise en place de SIG avec un référentiel unique et adapté.
- Réaliser (sur le long terme) la mise à niveau des plans existants.
- Adapter les termes des contrats de DSP en conséquence.